



N° 9 | 2006  
La citoyenneté Juin 2006

---

## Main d'oeuvre servile et peu coûteuse des belligérants : les enfants-soldats

*Catherine Ukelo*

---

### Édition électronique :

#### URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-9/503-main-d-oeuvre-servile-et-peu-couteuse-des-belligerants-les-enfants-soldats>

**DOI :** 10.34745/numerev\_291

**ISSN :** 1776-274X

**Date de publication :** 08/06/2006

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

---

Pour **citer cette publication** : Ukelo, C. (2006). Main d'oeuvre servile et peu coûteuse des belligérants : les enfants-soldats. *Cahiers de Psychologie Politique*, (9).

[https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev\\_291](https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_291)

## Mots-clefs :

---

En 2001, *the Coalition*<sup>1</sup> *to stop the use of child soldiers* alertait la communauté internationale : 300'000 enfants-soldats avaient été dénombrés dans la trentaine de conflits alors en cours dans le monde<sup>2</sup>. 300'000 enfants, les plus jeunes âgés de 7 - 8 ans, inclus dans des groupes armés auxquels ils servent de cuisiniers, de porteurs, d'espions, de messagers, de gardes, de gardes du corps ou de guides, de combattants, de poseurs ou de détecteurs de mines (Colombie, Iran), et parfois de bombes humaines (Tchéchénie, Sri Lanka, Palestiniens d'Israël). Enrôlés de force ou non, ces enfants sont parfois aussi amenés à commettre les pires exactions auprès des populations civiles : outre des pillages, des exécutions, des mutilations, des viols, etc. Des filles sont elles aussi enrôlées, leur fonction supplémentaire consistant bien souvent - en plus de celles effectuées par chaque enfant-soldat - à servir de partenaire sexuelle aux membres du groupe armé.

Avant de nous lancer dans une analyse plus fine de la situation des enfants-soldats de par le monde, attardons-nous un instant sur la définition même d'enfant-soldat, sur les origines de l'utilisation des enfants à des fins militaires ainsi que sur les moyens légaux qui ont été mis en place pour tenter d'éradiquer le phénomène.

## **L'utilisation des enfants-soldats : un phénomène qui n'est pas récent**

Selon Manon Tessier, chercheuse à l'Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, le recrutement d'enfants à des fins militaires n'est pas une nouveauté de la fin du XXe siècle.

De fait, ce type de recrutement est déjà signalé au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, chez les Spartiates. Puis, au Moyen-âge, des milliers de jeunes seront recrutés afin de participer à la cinquième croisade. Au XVIIIe siècle, l'éducation militaire des jeunes nobles prussiens entre 12 et 18 ans est la norme, et il leur arrive donc à ces âges-là de devoir aller livrer bataille. Finalement, au cours du XXe siècle, c'est durant la seconde guerre mondiale que réapparaissent des enfants-soldats, tant du côté des Japonais que de celui des Allemands<sup>3</sup>.

Pourquoi cette soudaine attention portée au phénomène des enfants-soldats ? Toujours

selon M. Tessier, les progrès technologiques apparus en fin de XXe siècle ont permis une utilisation différenciée et plus importante des enfants-soldats. De fait, si le rôle des enfants se "bornait" jusqu'alors à la transmission de courriers, à l'espionnage, aux corvées ménagères et à la musique militaire, l'apparition d'armes légères et peu coûteuses (AK 47 ou M-16) a permis aux groupes armés d'envisager les enfants en tant que membres actifs des combats qu'ils menaient. Ainsi, si l'on dénombrerait 200'000 enfants engagés dans des conflits armés en 1988, ils sont 300'000 en 2001.

## Définition de l'enfant-soldat

S'il n'y a pas de définition unanimement admise par la communauté internationale, celle de l'UNICEF paraît particulièrement adaptée à la situation "sur le terrain" en raison de l'acceptation "large" qu'elle octroie au phénomène. De fait, les filles souvent recrutées - nous l'avons vu - en tant qu'esclaves sexuelles sont comprises dans cette définition.

Ainsi, pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, « un enfant soldat est une personne de moins de dix-huit ans qui fait partie régulièrement ou occasionnellement de toute force armée ou groupe armé, en quelque qualité que ce soit, notamment mais non exclusivement en qualité de cuisinier, de porteur, de messenger ou de personne accompagnant de tels groupes, en dehors des membres de leurs familles »<sup>4</sup>.

Le choix de l'âge limite - 18 ans - au-dessous duquel l'individu est considéré comme un enfant, fait référence à la Convention internationale des droits de l'enfant établi par l'ONU en 1989. De fait, selon l'article premier de la Convention, "un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable"<sup>5</sup>. Il est intéressant de relever que cette Convention n'a pas été ratifiée par deux pays : la Somalie, qui n'a plus de gouvernement officiel depuis 1991, et les USA.

Restons dans le domaine légal pour relever que c'est au travers de la Convention 182 relative aux pires formes de travail des enfants (Bureau International du Travail) que la relation a été explicitement faite entre le recrutement d'enfants-soldats et l'âge de 18 ans. En effet, nous pouvons constater que la Convention internationale des droits de l'enfant ne prend position que sur le statut "d'enfant".

Par ailleurs, dans le but d'annihiler l'article 38 de cette même Convention qui autorise la participation des enfants âgés de 15 ans aux conflits armés, un "Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés"<sup>6</sup> a été proposé par l'ONU en mai 2000. Son article premier stipule que "les Etats Parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les membres de leurs forces armées qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités ». Précisons qu'à fin 2004, plusieurs pays membres du Conseil de Sécurité de l'ONU n'avaient toujours pas signé ni ratifié ce

protocole.

Approchons-nous donc de l'enfant-soldat, afin d'en donner une image plus réelle. Pour la concrétiser, mettons en évidence le type de recrutement dont il est l'objet, l'âge auquel il peut être recruté, l'entraînement ainsi que les conditions auxquelles il est soumis dans les groupes armés, et finalement ce qu'il advient de lui s'il retourne à la vie civile.

## **Le recrutement des enfants-soldats**

### **A. La législation des pays en guerre**

S'il est des pays dans lesquels un enfant est recruté légalement par l'armée nationale, que ce soit en vertu de la conscription obligatoire ou sur la base du volontariat (Afghanistan, USA, Ira[7](#), Sri Lanka, Philippines, etc.), nombreux sont les pays dans lesquels le gouvernement bafoue sa propre législation pour enrôler de force des enfants dans ses rangs (République Démocratique du Congo[8](#), Burundi[9](#), Yémen, Colombie, Birmanie[10](#), Côte d'Ivoire). Dans d'autres cas encore[11](#), les législations nationales n'ont pas défini d'âge limite pour l'enrôlement obligatoire de leurs citoyens, soumettant ainsi ces derniers au bon vouloir des décideurs.

Signalons encore que certains gouvernements utilisent - qu'ils le reconnaissent ouvertement ou non - des enfants au sein de leur armée, précisant que ces derniers ne participent pas aux combats. Parmi les gouvernements ayant recours à ce type de pratique, on en retrouve certains (Népal, Inde, Philippines) dont la législation ne prévoit pas d'âge limite pour l'enrôlement obligatoire, mais aussi d'autres qui contournent leurs propres lois puisque des limites d'âge sont définies dans leurs cas[12](#). Quel que soit le cas de figure, rappelons cependant que la simple présence d'un enfant actif au sein d'une faction armée en fait un enfant-soldat. Relevons en outre que les fonctions qu'il aura alors à assumer - espion, messenger, etc. - ne sont pas non plus sans danger pour lui.

Concernant les factions armées (les milices pro-gouvernementales ou les groupes d'opposition), soit elles ne tiennent absolument pas compte de la législation nationale ou internationale relative à l'âge de recrutement des individus (Philippines, Tchétchénie, Birmanie, Afghanistan, Iran, Iraq, Palestiniens d'Israël[13](#), Yémen, Burundi, Rwanda, RDC, Ouganda, Somalie, Libéria, Sierra Leone[14](#), Côte d'Ivoire, Inde, Népal, Indonésie, Colombie), soit elles disent s'en soucier mais n'adaptent absolument pas leurs actes à leur discours (Sri Lanka, forces pro-gouvernementales du Soudan[15](#)).

## **B. Le recrutement des enfants sur un plan pratique: leur premier contact avec la faction armée.**

### **Le type de recrutement**

Dans la situation la plus avantageuse pour l'enfant, le groupe armé réussit à le convaincre de l'intérêt qu'il aurait à entrer dans ses rangs. Les raisons proposées sont très nombreuses.

Ainsi, il pourra lui être suggéré de devenir un soldat pour des raisons économiques (on lui promet un salaire qui est cependant rarement versé), pour assurer son futur, ou pour se protéger de la faction adverse et ne pas être tout seul face au danger (pour ce qui concerne les enfants livrés à eux-mêmes, sans plus aucun soutien familial). L'enfant peut aussi être tenté de s'engager pour offrir à sa famille et à lui-même une protection contre un certain groupe armé, pour suivre les traces d'un parent qui s'est lui-même engagé dans une faction armée, ou encore pour se venger des exactions commises à l'encontre de sa famille.

Une étude menée conjointement par le BIT et le Quaker United Nations Office<sup>16</sup> a aussi permis de relever que certaines situations vécues par un enfant étaient à même d'engendrer chez lui le désir de s'enrôler, tel par exemple un échec scolaire ou un conflit familial. L'enrôlement pourra aussi être le fait d'un enfant se retrouvant soudainement seul ou en lien avec des camarades qui ont le projet d'entrer dans un groupe armé.

Dans les cas les plus lourds et malheureusement très fréquents, les enfants sont recrutés de force ou kidnappés. Soit que les factions armées les piègent - via un stratagème - lorsqu'elles les croisent en chemin, soit qu'elles s'en emparent en s'attaquant à un village ou en allant se "servir" là où un nombre important de jeunes sont rassemblés: à l'école. Mais les factions passent parfois aussi par les chefs de village, leur signalant le quota d'enfants qu'elles tiennent à obtenir du village pour le laisser en paix.

Une fois les enfants en leur possession, les groupes armés emploient généralement les moyens les plus dissuasifs pour les inciter à ne pas désertir les rangs. Ainsi, dans la majeure partie des cas, les enfants sont menacés de mort. Ceux qui auront néanmoins tenté d'échapper à leurs ravisseurs seront soit cruellement battus, soit exécutés en présence des autres enfants kidnappés, pour l'exemple. Dans plusieurs pays, des enfants rescapés de groupes armés ont témoigné avoir dû participer à la mise à mort des fugueurs, sous peine d'être eux-mêmes tués.

## **Le recrutement des filles**

Tournons-nous un instant du côté des filles afin de mettre en évidence la particularité de leur recrutement. Dans de nombreux cas, les filles sont kidnappées. Cependant, comme pour les garçons, certaines filles décident de s'enrôler volontairement dans un groupe armé afin d'être protégées du conflit environnant, aussi précaire soit finalement la protection offerte par le groupe choisi.

Outre les kidnappings, il a été relevé à plusieurs reprises que des filles-soldats avaient eu pour tâche d'amener d'autres filles au sein des factions armées: l'information manque quant à la méthode utilisée par ces filles-soldats - ruse ou persuasion - pour parvenir à leur fin.

Nous l'avons déjà vu, si les filles sont utilisées au même titre que les garçons en tant que porteuses, espionnes ou pour s'acquitter des tâches domestiques, leur "enrôlement" dans les forces armées visent aussi à la satisfaction sexuelle des membres des groupes.

En Afghanistan, des "mariages" forcés sont organisés entre de très jeunes filles et des membres de groupes armés; dans la majorité des pays africains, elles sont souvent les trophées - appelées "épouses" - des combattants qui se sont distingués. Dans cette même région du monde, il arrive aussi que des femmes soient kidnappées pendant quelques jours à des fins sexuels, puis relâchées dans la nature. En Amérique latine, les filles exploitées sexuellement par les commandants ont le titre de "compagnes".

Outre les cas signalés, il est régulièrement fait mention d'abus sexuels perpétrés à l'encontre de filles enrôlées dans les factions armées, sans qu'une systématique - telle qu'elle paraît être établie dans les exemples cités ci-dessus - puisse être relevée<sup>17</sup>.

## **L'âge du recrutement**

Nous avons vu en début d'article que des enfants de 7 - 8 ans avaient été découverts au sein de groupes armés. Il s'agit cependant de cas assez marginaux.

D'une manière générale, le recrutement d'enfants âgés d'une dizaine d'années est courant et correspond très probablement à la "main-d'oeuvre" disponible dans l'environnement des groupes armés. Il semble cependant que la majorité des enfants sont recrutés entre leur 14e et 18e anniversaire. Quel que soit cependant l'âge auquel les enfants sont enrôlés, les groupes armés semblent savoir utiliser à bon escient les possibilités propres à chaque âge.

# La formation de l'enfant-soldat

Pour les enfants destinés à combattre, la durée de l'entraînement reçu est très variable. Elle peut s'échelonner entre aucun jour d'entraînement (les enfants sont alors directement envoyés sur le front, avec ou sans arme) et plusieurs semaines de formation. Les enfants-soldats démobilisés ont très souvent témoigné de la dureté de « l'apprentissage », celui-ci se soldant fréquemment par la maltraitance à leur égard, par la mort d'enfants en raison de la mauvaise manipulation d'une arme ou par punition<sup>18</sup>.

Une autre méthode d'entraînement est cependant aussi utilisée, qui consiste à former graduellement l'enfant qui est entré dans les rangs. Il lui sera tout d'abord enseigné comment remplir des tâches annexes, puis petit à petit l'enfant sera introduit au métier de soldat. Cette formation, plus longue, peut durer de quelques mois à plusieurs années.

Relevons finalement que des cérémonies initiatiques ou des rituels sont aussi parfois utilisés par les groupes armés. Dans le cas des Kamajors (Sierra Leone), l'enfant participe à une cérémonie au cours de laquelle il est déclaré "adulte" et en possession de certains pouvoirs. Dans l'Armée de résistance du Seigneur (LRA, Ouganda), des rituels sont utilisés pour que les enfants intègrent l'idée de la toute-puissance du leader de la LRA, Joseph Kony. Une toute-puissance qui, selon Kony, rend vaine toute tentative de le tuer, mais qui aussi protège les combattants de la mort dans la mesure où ils restent à découvert durant les feux de l'ennemi<sup>19</sup>...

## Comment un enfant-soldat parvient-il à participer à des actes de violence ?

Tenter d'expliquer les raisons pour lesquelles des enfants peuvent devenir des tueurs nécessite de tenir compte à la fois des conditions par lesquelles ils se sont retrouvés enrôlés, de leur condition de formation ainsi que des facteurs psychologiques qui pourraient intervenir.

En abordant les conditions de formation, nous avons vu qu'elles étaient très dures et qu'un comportement inadéquat de l'enfant pouvait facilement être sanctionné par de mauvais traitements ou la mort. Lors d'une étape précédente, nous avons vu que le recrutement de l'enfant résultait souvent d'un kidnapping ou d'une conscription forcée,

bien que de nombreux cas de « volontariat » étaient aussi mentionnés.

Arrêtons-nous un instant sur les notions de "développement moral" et de "comportement moral" puisque la pratique de la violence par les enfants a cela de choquant qu'elle semble se moquer de la morale.

La question du développement moral a été abordée pour la première fois par Kohlberg<sup>20</sup> dans les années 70. L'auteur fait alors notamment remarquer qu'un enfant de trois ans est déjà capable d'un raisonnement moral. Il comprend par exemple que taper quelqu'un "ça n'est pas bien". Cette connaissance, il la doit à son expérience directe, ayant lui-même été tapé. Son raisonnement est alors le suivant : "taper ça n'est pas bien, parce que ça fait mal !".

Au cours des années qui vont suivre, grâce à l'élargissement de ses expériences et à son développement cognitif, l'enfant va élargir sa définition et sa compréhension de ce qui est moral et non moral. Ainsi, aux âges auxquels les enfants sont recrutés, même si ce "recrutement" est très précoce, les enfants sont dotés d'une bonne compréhension de ce qui est considéré comme bien ou mal.

Venons-en maintenant à la notion de "comportement moral". De fait, si la compréhension des notions de bien et de mal sont acquises rapidement, cela n'implique pas automatiquement l'adoption d'un comportement moral. Comme le précisent Atkinson & Atkinson<sup>21</sup>, "il nous arrive souvent de savoir comment nous devrions agir, mais de ne pas nous comporter en conséquence quand notre intérêt personnel est en jeu"<sup>22</sup>.

L'engagement dans un comportement moral est donc lié à certains facteurs qui se superposent aux facteurs moraux, à savoir la capacité de prendre en considération les conséquences à long terme de ses propres actions (plutôt que le gain immédiat) et la possibilité d'exercer un contrôle sur son propre comportement<sup>23</sup>.

Nous le comprenons donc sans peine : le choix de comportement des enfants-soldats est vite fait. De fait, s'ils prennent en considération les conditions de leur enrôlement et de leur formation et s'ils évaluent leur capacité à contrôler leur propre comportement, les enfants sont nettement plus portés à se soumettre aux ordres des bandes armées : c'est le moyen le plus sûr de ne pas être tué. Accepter d'assassiner, c'est donc sauver sa vie. Tout simplement.



# Les cas de violence gratuite perpétrée par les enfants-soldats : tentative d'explication

Les témoignages de civils rescapés de certaines des exactions commises à leur rencontre par des enfants-soldats ont mis en évidence une autre situation : l'engagement volontaire de certaines de ces jeunes recrues dans des comportements cruels, sans qu'il y ait eu d'ordre en ce sens de la part des chefs de la faction armée à laquelle ils appartiennent. En Sierra Leone, une rescapée a ainsi raconté s'être fait couper les mains par des enfants-soldats, alors que quelques minutes auparavant elle avait reçu l'assurance, par leurs chefs, d'être épargnée<sup>24</sup>. Dans d'autres cas, toujours dans cette même région d'Afrique, il a été fait mention d'enfants-soldats qui riaient en s'adonnant à des mutilations. Un rescapé rapporte qu'il avait le sentiment que ces enfants prenaient plaisir à ce qu'ils étaient en train de faire<sup>25</sup>.

Deux pistes permettent d'éclairer ce phénomène : les stades évolutifs de la construction de la personnalité selon Erikson<sup>26</sup>, et l'utilisation courante de drogues parmi les enfants-soldats d'Afrique sub-saharienne.

## A. Les stades évolutifs de la construction de la personnalité

Commençons par la question de la construction de la personnalité en nous axant sur l'adolescence puisque c'est à cet âge-là qu'on trouvera de jeunes recrues disposées à commettre des actes de violence gratuite.

Selon Erikson, l'adolescence débute vers l'âge de 13 ans. A la maturité physique de son corps se conjugue alors une maturité intellectuelle dont l'adolescent perçoit la puissance : il se sait capable de remettre en cause un discours qui n'est pas basé sur la logique et porte en lui le sentiment de toute-puissance.

Sur le plan de sa personnalité, l'individu est dans un stade au cours duquel l'image qu'il a de lui commence à prendre beaucoup l'importance. Il a tendance à comparer l'interprétation qu'il se fait du regard que les personnes importantes pour lui (significant others) portent sur lui avec l'image qu'il a de lui-même, et cherche à adapter sa façon de se comporter aux "prototypes idéaux" du jour. Il est lié aux autres par son besoin d'être "affirmé par ses pairs, confirmé par ses maîtres et inspiré par des modes de vie qui en valent la peine"<sup>27</sup>.

Si l'on se réfère aux propos tenus par certains enfants-soldats adolescents, l'on se rend compte que leur besoin d'être reconnus ("confirmés") par leurs maîtres est bien présent, aussi impitoyables et cruels soient leurs "maîtres".

C'est ainsi le cas lorsque "Mr. George" - Libérien, capturé à 11 ans et interviewé à 13 ans - raconte son aventure militaire : "I was a good guy in the faction. I was a bodyguard to one of the generals. I was scared initially, but then I lost my fear (...)"<sup>28</sup>. Aucune cruauté n'apparaît dans ce commentaire, mais ces quelques mots permettent de mettre le doigt sur le phénomène mentionné, à savoir l'importance de la bonne image de soi à l'adolescence, cette bonne image dépendant du regard porté sur lui par des relations importantes, valorisées. En effet, si Mr. George dit avoir été un "brave" dans sa faction, l'on se rend immédiatement compte que le groupe armé est connoté positivement par ce tout jeune adolescent. Lorsqu'il dit ensuite qu'il était le garde du corps de l'un des généraux, il indique par là que ses chefs lui ont fait suffisamment confiance pour lui attribuer ce rôle, la confiance accordée engendrant en retour cette bonne image de soi chez ce jeune libérien.

Prenons encore cet autre exemple : Kadiatu, Sierra Leonaise capturée à 13 ans et mère - à la suite de viols répétés - d'un enfant qui n'a pas survécu. Lorsqu'elle raconte son périple au sein de la faction armée à laquelle elle appartenait, elle précise "qu'elle était devenue une recrue tellement bonne qu'elle fut nommée responsable d'un commando".<sup>29</sup>

Dans son cas comme dans le cas précédent, la mise en évidence de compétences "guerrières" par des enfants qui étaient âgés de 11 et 13 ans au moment des faits incite à penser qu'il s'agit non pas de commentaires que ces enfants auraient fait de leur propre chef, mais qu'ils ont été formulés par leurs supérieurs. Ces commentaires ont alors fait office de reconnaissance des compétences des enfants, cette reconnaissance induisant - nous l'avons déjà vu dans le cas de Mr George - une bonne image de soi.

Est-ce à dire que l'enfant considère forcément les combattants - qui l'ont kidnappé et souvent brutalisé - comme ses personnes de référence, ses "significant others"? Dans la mesure où l'enfant mentionne ses qualités de guerrier reflétées par les groupes armés, dans la mesure aussi où son discours laisse entrevoir que la faction à laquelle il a appartenu est connotée positivement, c'est bien le cas : ces combattants sont bien devenus les personnes auxquelles l'enfant accorde de l'importance et vis-à-vis desquelles il tente de faire bonne figure. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, ce lien ayant été créé avec ces soldats, certains ex-enfants-soldats n'ont pas envie de les quitter. D'où cette plainte de ce jeune Congolais démobilisé de force : « What will I do without my family? The army is my family ! »<sup>30</sup>.

Précisons néanmoins que ces cas de positivisme ont été marginaux parmi tous les

témoignages recueillis, les enfants kidnappés relatant avant tout les souffrances endurées au sein de leur faction, et la difficulté que constituait pour eux le fait de devoir combattre et tuer.

Poursuivons. Les membres des factions armées peuvent donc devenir les personnes importantes pour les enfants. Voyons maintenant comment leurs valeurs - qui se traduisent par des actes tels que les pillages, les exactions et les meurtres - peuvent finalement être partagées par les enfants-soldats. Pour cela, référons-nous à nouveau aux propos tenus par l'un d'entre eux.

Mohammad - Sierra Leonais capturé à 9 ans et interviewé prétendument à 18 ans<sup>31</sup> - raconte à un journaliste qu'il était "un homme fort dans la brousse", qu'il a "gradé jusqu'à devenir le chef d'une unité d'enfants-soldats" et qu'il "a eu une petite amie". Il dira encore : "We never bought anything... we just took it. Now, when I want something, I have to think about finding a job".

En plus d'avoir été reconnu par ses maîtres, Mohammad a fait siennes les valeurs de ses chefs. Lorsqu'il dit qu'il avait eu une petite amie, il veut dire - le restant du discours de l'enfant le confirme - qu'il a kidnappé une fille pour avoir une compagne et qu'il la violait. Lorsqu'il explique qu'il doit désormais travailler s'il veut obtenir un bien, il indique qu'il a dû changer de manière de fonctionner depuis qu'il a quitté la faction armée. Ces deux exemples montrent clairement que l'enfant, après avoir été kidnappé, a finalement abandonné les valeurs - et donc les normes morales - que lui avait transmises sa famille, pour s'approprier celles des combattants de sa faction.

Comment cela est-il possible ? Des études ont montré que le jugement moral des jeunes enfants peut changer dans la mesure où ceux-ci voient que des adultes ayant soutenu des affirmations non morales sont récompensés : c'est sans doute là qu'il faut trouver l'explication des propos de Mohammad. Pratiquer le viol et d'autres crimes tels que le font la plupart des membres adultes des factions armées - et ce sans que ces gestes aient été demandés par les chefs des factions - permet à l'enfant de montrer son respect aux valeurs véhiculées par les groupes armés et donc d'être ainsi félicité, valorisé par les personnes qui sont devenues ses référents.

## **B. L'utilisation de drogues par les enfants-soldats**

Nous l'avons brièvement évoqué auparavant : des témoins ont dit avoir vu des enfants-soldats pratiquer des actes cruels sur des civils, en riant. Ce comportement désinvolte et détaché a bien été reconnu par des enfants-soldats qui consommaient de la drogue durant leur enrôlement<sup>32</sup>. Selon le témoignage de certains d'entre eux, la consommation de drogue les empêchait de voir les hommes et les femmes comme des êtres humains : ils étaient pris pour des poulets ou des fourmis. Les enfants ont aussi déclaré qu'ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient tant que la drogue agissait sur eux, mais qu'ils étaient effondrés par les crimes qu'ils avaient commis une fois que l'effet de la drogue se dissipait<sup>33</sup>.

Selon l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), parmi les drogues que les enfants-soldats ont dit avoir consommées (amphétamines, cocaïne, marijuana), seule la consommation à haute dose de la cocaïne peut provoquer des hallucinations, de l'irritabilité, de la violence et de l'agressivité. Pour ce qui concerne la cocaïne et la marijuana, leurs effets ont été décrits comme liés au contexte dans lequel a lieu la prise de drogue et à l'état psychologique de la personne qui en prend, ses attentes notamment. On peut donc émettre l'hypothèse que l'environnement belliqueux dans lequel baignent les enfants peut générer des comportements de violence chez eux s'ils prennent l'une ou l'autre des drogues incriminées.

L'Institut suisse confirme par ailleurs l'effet euphorisant de chacune de ces trois substances, ce qui explique sans doute les comportements hilares de certains de ces jeunes sous l'emprise de la drogue.

Précisons encore que les enfants-soldats ont fréquemment mentionné la consommation de drogue mélangée avec la poudre de leurs armes : l'effet exact de ce mélange ne nous est pas connu.

Finalement, plutôt que de réduire l'explication de la cruauté présentée à la seule consommation de drogue, il me semble plus adéquat d'envisager que cette consommation - couplée à la fois à un entraînement à la violence auquel les enfants ont été soumis et au contexte de violence qui règne dans ces pays - peut engendrer des comportements particulièrement brutaux.

## **Le retour à la vie civile de l'enfant-soldat**

Si les petites recrues ne s'échappent pas du groupe armé auquel elles appartiennent, c'est bien souvent via l'établissement d'un programme DDR<sup>34</sup> - désarmement, démobilisation et réhabilitation - qu'elles quittent leur groupe armé, sans forcément bénéficier du restant du programme.

Dans l'idéal, les enfants-soldats démobilisés sont pris en charge par des instances étatiques et humanitaires afin de préparer leur retour dans leur communauté. Ils reçoivent un kit comportant notamment des habits civils et sont pris en charge médicalement et psychologiquement. Des membres du programme DDR sont par ailleurs chargés de retrouver les parents des enfants, parents qui bien souvent se sont déplacés en raison des combats. Au bout de quelques jours voire semaines passés dans des lieux de transit, les enfants s'en retournent auprès de leur famille.

Par ailleurs, il a été fait mention à plusieurs reprises, en Ouganda par exemple, de pratiques traditionnelles visant à purifier l'enfant de ses fautes, celui-ci étant ensuite à nouveau accueilli par sa communauté<sup>35</sup>.

Hélas, bien souvent la réalité de leur démobilisation n'est pas aussi simple que cela. Dans de nombreux cas, les enfants ne peuvent pas bénéficier du programme qui a exclusivement été pensé pour les combattants adultes des factions armées. Laissés ainsi à leur sort, certains décident de tenter de rejoindre leurs parents tandis que d'autres, pour de multiples raisons (honte, mort des parents, besoin de garder leur autonomie acquise, etc.), décident de vivre leur vie de leur côté. Dans la mesure où ils sont sans ressources, ces enfants-soldats deviennent des enfants des rues qui glissent très facilement dans la délinquance pour survivre. Ils sont aussi à nouveau les proies rêvées des recruteurs d'enfants-soldats.

Dans la mesure où les enfants ont pu rejoindre leur communauté, leur sort n'est pas forcément beaucoup plus enviable. Nombreux sont ceux parmi eux qui font désormais peur à leur famille et/ou à leurs voisins, ayant parfois été amenés à commettre des exactions à leur encontre sous la menace des groupes armés qui les avaient recrutés : il arrive d'ailleurs que leurs parents refusent leur retour.

A nouveau scolarisé, ils sont souvent amenés à fréquenter des classes dans lesquelles ils sont plus âgés que la moyenne des élèves et dans lesquelles ils ne se sentent désormais plus à leur aise.

L'enfant-soldat revient en outre chargé de lourds problèmes psychologiques, traumatisé et souvent violent. Il aurait donc besoin d'aides multiples qui bien souvent font défaut.

Pour ce qui concerne les filles démobilisées, leur faible réapparition a souvent été remarquée, soit parce qu'elles ont été simplement lâchées au bord de la route lorsqu'un groupe armé accepte de les démobiliser, soit parce qu'elles ont été "conservées" par leurs kidnappeurs et ramenées dans leur village<sup>36</sup>.

Stigmatisées en raison de la perte de leur virginité, elles savent n'avoir aucun avenir au sein de leur communauté et se retrouvent souvent à devoir se prostituer sur les trottoirs d'une ville pour survivre.

## Conclusion

Combattant, espion, garde du corps, domestique mais aussi pourvoyeur de sexe, l'enfant-soldat est comme un citron, pressé tant il est possible afin que l'adulte en retire tous les bénéfices potentiels.

Pour en excuser l'usage dans certaines parties du monde, il a été fait mention de l'image de l'enfant parfois différente entre les pays du Nord et ceux du Sud, certains pays du Sud octroyant le statut d'adulte à des enfants bien plus jeunes que dans notre culture occidentale<sup>37</sup>. Il suffit cependant de constater les effets de l'expérience de guerre sur les jeunes enfants pour se convaincre de son effet particulièrement ravageur sur une population jeune. De fait, les enfants reviennent de la guerre traumatisés, violents, destructeurs : leur participation future à la construction positive de leur pays

paraît ainsi très compromise.

Par ailleurs, certains recruteurs ont clairement indiqué l'intérêt qu'il y avait à utiliser des enfants : dociles, ne discutant pas les ordres, les enfants-soldats permettent d'économiser des vies de soldats adultes en étant parfois mis en première ligne des combats. A l'évidence, les groupes armés traitent les enfants-soldats d'une manière différente des adultes. C'est précisément en raison de cette différence que les factions guerrières trouvent de l'intérêt à recruter des enfants.

Nous le constatons aisément, les organisations luttant pour l'arrêt du recrutement des enfants dans les conflits ont encore fort à faire, les enfants étant des éléments trop "intéressants" pour que les groupes armés s'en passent.

L'état des ratifications de la Convention internationale des droits de l'enfant ou du "Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés" nous permet enfin d'observer que ces signatures ne sont pas un réel frein à l'utilisation des enfants-soldats : trop d'intérêts sont en jeu pour que la communauté des hommes songe à abolir cette pratique ou se donne les moyens de l'éradiquer.

1 La Coalition a été créée en 1998. Elle est le résultat d'une coopération entre des organisations internationales d'importance, certaines défendant le droit, d'autres étant d'ordre humanitaire. Les organisations membres du comité de direction sont : Amnesty International, Human Rights Watch, International Federation Terre des Hommes, International Save the Children Alliance, Jesuit Refugee Service, the Quaker United Nations Office-Geneva et World Vision International. La Coalition travaille par ailleurs régulièrement avec l'UNICEF et la Croix-Rouge.

2 En 2004, Coalition to stop the use of child soldiers a répertorié 23 pays utilisant des enfants-soldats, que ces pays soient encore en état de guerre ou non, à savoir :1) les pays connaissant une guerre civile ou une instabilité politique : l'Iran (dans certains groupes d'opposition), l'Irak (dans les factions armées d'opposition), Israël (tant dans les rangs de l'armée israélienne que dans ceux de l'opposition palestinienne), le Yémen (dans les factions armées d'opposition), le Burundi et le Rwanda (dans les troupes gouvernementales ainsi que dans les factions d'opposition), la République Démocratique du Congo (dans les troupes pro-gouvernementales ainsi que dans les factions d'opposition), le Soudan et l'Ouganda (dans les troupes gouvernementales, pro-gouvernementales ainsi que dans les factions d'opposition), la Somalie (dans toutes les factions armées. Rappelons qu'il n'y a plus de gouvernement central depuis 1991), le Libéria (dans les troupes gouvernementales, pro-gouvernementales ainsi que dans les factions d'opposition), la Sierra Leone (certaines factions d'opposition, malgré le cessez-le-feu signé avec le gouvernement en 2002, continuent d'utiliser des enfants-soldats qu'ils envoient combattre au Libéria ou en Côte d'Ivoire), la Guinée (en 2004, le groupe armé libérien LURD continuait de recruter des enfants guinéens sans être inquiété par le gouvernement de Guinée), la Côte d'Ivoire ( dans tous les groupes armés présents sur sol ivoirien), l'Inde (dans des milices pro-gouvernementales ainsi que dans des groupes

d'opposition), le Népal (dans les troupes gouvernementales ainsi que dans les forces d'opposition), l'Indonésie (dans les forces d'opposition), les Philippines (dans les milices pro-gouvernementales et dans les forces d'opposition), le Sri Lanka (dans les forces d'opposition), la Birmanie (dans toutes les factions armées), la Russie (dans les groupes d'opposition thétchènes. Il n'y a par contre pas de preuve d'utilisation d'enfants-soldats par les forces armées russes), la Colombie (dans toutes les factions armées), 2) les pays recruteurs d'enfants-soldats, en fin de conflit, en raison d'un problème d'enregistrement des naissances : l'Angola, l'Afghanistan (présence d'enfants-soldats dans les forces d'opposition malgré un processus de démobilisation initié en février 2004), 3) dans les forces américaines d'occupation en Afghanistan et en Irak, 4) les pays en fin de conflit dont les groupes armés n'ont pas démobilisé leurs enfants-soldats : la République du Congo (dans les factions armées), le Rwanda.

3 Tessier, Manon. (1999). Les enfants-soldats: du tambour à la Kalachnikov. Article publié dans Le Maintien de la Paix, bulletin n°42, octobre 1999.

4 UNICEF : [http://www.unicef.org/french/emerg/3737\\_childsoldiers.html](http://www.unicef.org/french/emerg/3737_childsoldiers.html)

5 UNICEF : <http://www.unicef.fr/pdf/convention.pdf>

6 <http://www.droitsenfant.com/protocolearme.htm>

7 Depuis l'arrivée de l'armée américaine en 2003.

8 Même si la démobilisation des enfants-soldats a officiellement commencé en 2002, il n'y a aucun engagement sérieux en ce sens par aucune des factions armées en 2004. De plus, le gouvernement continue de soutenir des groupes armés qui pratiquent le recrutement d'enfants-soldats.

9 Le gouvernement burundais a pourtant signé en 2002 une déclaration dans laquelle il indiquait cesser le recours aux enfants-soldats.

10 Un cessez-le-feu a été discuté en décembre 2003 entre un groupe d'opposition et l'armée gouvernementale, mais il n'avait toujours pas abouti en 2004.

11 Birmanie, Iraq, RDC, Ouganda, Somalie, Libéria, Inde, Népal, Sri Lanka, Philippines.

12 Exemples : Israël, Indonésie, Russie.

13 Ne font à proprement parler pas de recrutement, mais utilisent des enfants pour certaines tâches, y compris en tant que bombe humaine.

14 les anciennes factions d'opposition ont continué à recruter des enfants-soldats pour aller combattre à l'extérieur de la Sierra Leone en 2004 encore, alors que la guerre civile a officiellement pris fin en 2002.

15 Le gouvernement soudanais dit se référer à la Convention relative aux droits de



l'enfant, mais les groupes militaires pro-gouvernementaux qu'elle soutient n'en tiennent pas compte.

[16](#) Certains groupes armés ont promis aux enfants qu'ils allaient par la suite obtenir un travail ou être aidés pour se former professionnellement, etc.

[17](#) Brett, R., Specht, I. (2004). Young soldiers. Why they choose to fight. International Labour Office : Geneva.

[18](#) Les garçons eux-mêmes peuvent être les victimes d'abus sexuels, mais les cas semblent - comparativement à ceux des filles - nettement moins nombreux.

[19](#) The Scars of Death. Children Abducted by the Lord's Resistance Army in Uganda. Human Rights Watch / Africa. Human Rights Watch Children's Rights Project. September 1997.

[20](#) Kohlberg, L. Stages of moral development.

[21](#) Atkinson, R., Atkinson, R. C., Smith, E., Hilgard, E., (1987), Introduction à la psychologie. Editions Etudes Vivantes : Québec.

[22](#) ibidem, p. 92

[23](#) ibidem, p. 92.

[24](#) Susman, T., Mohan, G. (1999) A generation lost to war . Published in Newsday <http://www.sulima.com/services/generation.htm>

[25](#) ibidem

[26](#) Erikson, E., (1972), Adolescence et crise. La quête de l'identité. Editions Flammarion.

[27](#) ibidem, p.133 - 135.

[28](#) "J'étais un bon gars dans la faction. J'étais le garde du corps de l'un des deux généraux. Au début j'étais effrayé, mais ensuite je n'ai plus eu peur !". Radio Netherland. Human rights. Stories. <http://www.rnw.nl/en/Liberia/html/stories.html>.

[29](#) The use of child soldiers in Africa. A country analysis of child recruitment and participation in armed conflict, Human Rights Watch, Maputo, 1999 : <http://hrw.org/campaigns/crp/maputo-pr.htm>.

[30](#) DRC: The problems of reintegrating child soldiers. (2005). United Nations, Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, IRIN (Integrated Regional Information Network ) Africa English reports.

[31](#) Zavis, A. (2002). Child fighters return to civilian life. In The Mercury news. <http://www.mercurynews.com/mld/browardherald/news/world/3571678.htm>.



[32](#) En Sierra Leone et au Libéria notamment, la prise de drogues était obligatoire pour les enfants-soldats, le produit ayant pour but d'annihiler leur peur d'aller au front.

[33](#) The voices of child soldiers. (1994). Human Rights Watch interview. Libéria.

[34](#) Processus de préparation au retour à la vie civile élaboré par plusieurs instances internationales (ONU, BIT), en partenariat avec le gouvernement du pays concerné. Il s'agit souvent d'une contrepartie offerte aux combattants des factions armées non gouvernementales qui acceptent de rendre les armes. Ce processus comprend notamment une aide financière ainsi que des possibilités de formation.

[35](#) Honwana, A.(1999). The Collective Body. Challenging western concepts of trauma and healing. In Track Two, Vol 8 N°1.

[36](#) Mazurana, D., McKay, S. (2001). Child soldiers : what about the girls ? In Bulletin of the Atomic Scientists. pp. 30-35 (vol. 57, no. 05). [http://www.thebulletin.org/article.php?art\\_ofn=so01mazurana](http://www.thebulletin.org/article.php?art_ofn=so01mazurana)

[37](#) Exceptions : USA et Grande-Bretagne.